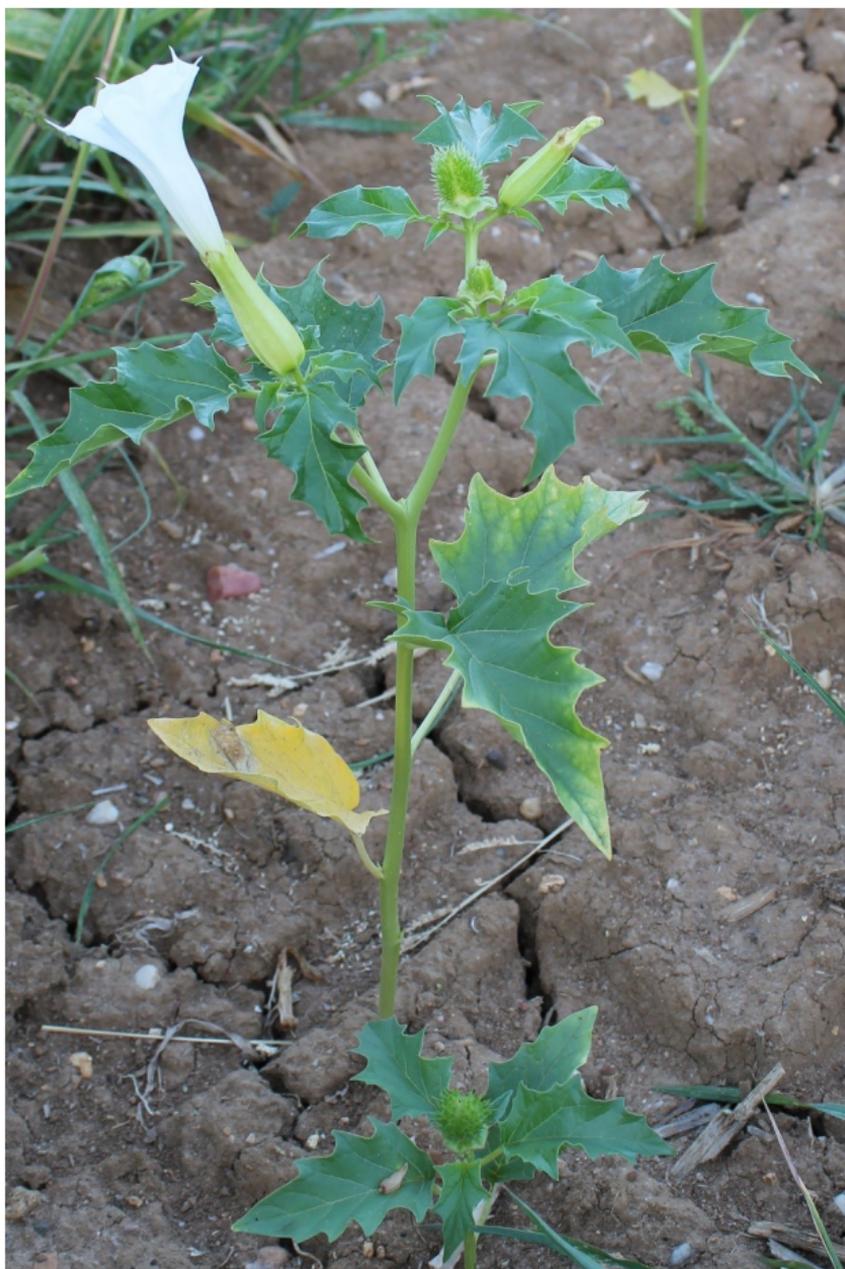


# Datura stramoine

*(Datura stramonium)*



Mieux la reconnaître pour  
agir

# Datura stramoine

*(Datura stramonium)*



Plante envahissante, rencontrée dans de nombreuses cultures de printemps notamment dans du maïs et du tournesol en Nouvelle-Aquitaine.

C'est une plante annuelle avec un développement luxuriant la rendant très concurrentielle des cultures estivales.

Sa présence dans la culture à maturité constitue une gêne à la récolte.

## **Risque pour la santé**

**Toutes** les parties de la plante contiennent des substances toxiques (alcaloïdes). Troubles possibles après ingestion : troubles digestifs, nausées, troubles neuro-végétatifs, tachycardie, sécheresse des muqueuses, gêne respiratoire.

Le contrôle de cette adventice dans les parcelles infestées est souvent mal maîtrisé du fait de la germination échelonnée des graines rendant l'efficacité de la lutte chimique partielle.

# Moyens d'action

- ◆ Surveillance des parcelles,
- ◆ Signalement des infestations  
<http://www.signalement-adventices.fr/>
- ◆ En très faible densité : arrachage des plantes dès la 1<sup>ère</sup> infestation,
- ◆ Eviter la contamination des parcelles saines lors du travail du sol avec du matériel non nettoyé,
- ◆ Favoriser un peuplement homogène de la culture permettant un étouffement de l'adventice,
- ◆ Prise en compte de cette adventice dans votre stratégie de lutte.



## Reconnaissance et biologie

Plante herbacée annuelle de 30 cm à 1,5 m de hauteur, fortement ramifiée, et son odeur réputée fétide. Feuilles 10-20 cm, ovales, fortement et inégalement sinuées-dentées à dents pointues.

**Plantule** : se caractérise par des grands cotylédons lancéolés-linaires (20 à 35 mm x 5 mm). Leur levée s'étale sur le printemps et l'été. Au toucher, la plantule dégage une odeur peu agréable.



**Fleurs** : blanches, courtement pédonculées, longues de 6-10 cm. Elles apparaissent de juin à septembre.



**Fruit** : grosse capsule comme une noix, dressée, ovale, chargée d'aiguillons robustes, comprenant les graines. La maturité est atteinte de septembre à novembre.



**Graines** : elles sont nombreuses (de 500 à 5000 graines par plante) et de petite taille (de 2,5 à 3 mm de diamètre) difficilement éliminées lors de la récolte.



La germination est favorisée par l'exposition à la lumière. Elle s'échelonne d'avril à septembre.

Ces graines ont une dormance primaire importante leur permettant une forte persistance dans le sol.

### **Facteurs favorables**

- Les cultures estivales notamment la monoculture du maïs et des rotations courtes à base de tournesol.
- Elle montre une préférence pour les sols limoneux, argilo-siliceux, siliceux, acide, frais et sols nitrophiles.
- Elle est favorisée par excès d'irrigation causant des anaérobioses.

La présence de graines de datura dans les matières premières est réglementée car elles contiennent des alcaloïdes. La limite réglementaire en alimentation animale est de 1000 mg/kg d'aliment (soit 0,1 % de graines de Datura dans les aliments).

## Mettre en place des mesures de gestion prophylactique et agronomique

- ◆ Alternier des cultures de printemps / cultures d'hiver de façon à couper le cycle de l'adventice,
- ◆ Récolter les parcelles en commençant par les moins infestées vers les plus infestées et en nettoyant le matériel entre les parcelles,
- ◆ Éliminer les sources de contaminations : nettoyage des outils et des bords des cultures,
- ◆ Pratiquer le déchaumage et les faux semis sont peu efficaces contre le datura mais constituent un levier



**ARVALIS**  
Institut du végétal

**Terres Inovia**  
l'agronomie en mouvement

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

*Le plan Ecophyto est piloté par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.*

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE